

ÊTRE
ACCOMPAGNÉ
DANS MON
PROJET

INDUSTRIE DU FUTUR

3 OFFRES
pour prendre en compte
la dimension humaine



Diagnostic Facteur Humain



Levée des réticences



Management du changement

DIAGNOSTIC FACTEUR HUMAIN



Le diagnostic facteur humain est une intervention courte qui permet d'identifier des pistes d'action à mener dans le cadre de votre projet afin d'aider la conduite de projet, fiabiliser les investissements et inscrire la démarche dans la durée.

ENJEUX

- La réussite des projets Industrie du Futur par une prise en compte adéquate du facteur humain.
- Élargir l'horizon du projet et les acteurs associés.

BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

- Identification des principales composantes du projet en matière d'impact sur l'activité de travail, les compétences, l'organisation et les conditions de travail, le fonctionnement des équipes, le mode de management et de dialogue.
- Repérage des freins et des leviers, des différences et des convergences de points de vue entre salariés et équipe dirigeante.
- Identification de pistes pour l'action avec les participants.
- Partage de ces éléments au sein de l'entreprise (diffusion du diagnostic).

PRÉ-REQUIS

- Un projet de transformation identifié et/ou engagé depuis peu.
- La mobilisation des collaborateurs concernés lors du diagnostic.

MODALITÉS

- Un entretien téléphonique de préparation avec le dirigeant sur le contexte.
- Un entretien de groupe avec l'équipe dirigeante.
- Un deuxième entretien avec les salariés concernés dans la même matinée suivi d'une mise en miroir des résultats et d'une session de travail collective.

Durée de l'accompagnement : 2 jours dont 1 en entreprise
Gratuité pour l'entreprise

LEVÉE DES RÉTICENCES



Cet accompagnement ciblé (jusqu'à 5 jours) vous permettra de faciliter le dialogue et vous aidera à lever les réticences face à une transformation organisationnelle.

ENJEUX

- Favoriser la confiance pour soutenir un dialogue constructif nécessaire à la dynamique et la réussite d'un projet de transformation.

BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

- Sortir de l'évitement ou de l'affrontement.
- Dépasser les tensions relationnelles accumulées.
- Mettre en discussion les contraintes du travail pour repérer les ressources utiles au projet.
- Surmonter les freins par la construction d'un compromis mutuellement satisfaisant.

PRÉ-REQUIS

- Un projet de transformation engagé.
- Conscience de la direction du temps à consacrer pour lever les réticences perçues.
- Volonté de la direction de travailler les enjeux par le dialogue.

MODALITÉS

- Un ensemble d'acteurs mobilisés (direction, management...).
- Un espace de dialogue sécurisé et animé par l'intervenant Aract.
- Une mise en discussion afin d'explicitier les divers points de vue.
- La formalisation d'un plan d'action.
- La planification d'un bilan à 3/6 mois avec les acteurs du projet.

Durée de l'accompagnement : jusqu'à 5 jours
Gratuité pour l'entreprise

MANAGEMENT DU CHANGEMENT



Avec l'appui d'un consultant, cet accompagnement permettra de dessiner un chemin collaboratif du changement, autour de la communication et de l'implication des salariés.

ENJEUX

- Prendre en compte les aspects RH du projet.
- Emmener le dirigeant, le pilote et l'équipe projet dans un travail collaboratif en créant du lien autour du projet.
- Pérenniser les bonnes pratiques.

BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

- Travailler sur un ou plusieurs axes d'améliorations identifiés.
- Agir sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) des collaborateurs en la concevant comme facteur de réussite et de performance du projet.

PRÉ-REQUIS

- L'entreprise porte un projet de transformation bien identifié.
- L'entreprise a une volonté de travailler sur le facteur humain et la QVT plus particulièrement.
- La direction s'engage à associer les collaborateurs à la démarche.

MODALITÉS

- Poser ou affiner un diagnostic des enjeux RH.
- Dessiner un chemin innovant pour le changement avec différents leviers et outils (pilotage de projet, pratiques managériales...).
- Accompagner la mise en œuvre du chemin dessiné précédemment.
- Faire un bilan du management du changement.

Accompagnement co-financé à 50%

Vous avez un projet industriel lié à l'industrie du futur ?

Vous avez besoin d'une prestation d'accompagnement ou de conseil pour pouvoir le mettre en œuvre ?

La Région Auvergne-Rhône-Alpes vous propose le programme "Être accompagné dans mon projet industrie du futur" :

- 1 726 entreprises bénéficiaires sur la période 2019-2022.
- Une action d'ampleur pour accompagner la montée en gamme de l'industrie et gagner en compétitivité par un effort sur la productivité, l'innovation et la qualité de service.
- 28 millions d'euros de fonds publics mobilisés à parité par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État (Programme d'Investissements d'Avenir).
- Une mobilisation des meilleures compétences au profit de votre projet « industrie du futur ».

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les PME et ETI au sens communautaire.
- Les actions financées doivent être réalisées au profit d'une activité manufacturière implantée sur le territoire régional.

QUEL EST LE MONTANT DU FINANCEMENT ?

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État co-financent à hauteur de 50% un accompagnement plafonné à 32 000 € par entreprise (subvention maximale de 16 000 €).
- Sont co-financés : les coûts de la prestation de conseil, preuves de concepts, expertises et études.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Téléchargez la fiche d'intention sur le site Ambition éco de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : **ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr**
- Complétez le document et envoyez votre demande par mail : **industriedufutur@arae.fr**
- Un expert prendra contact avec vous et validera votre besoin.
- Vous choisirez votre prestataire parmi une liste qualifiée.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Aract Auvergne-Rhône-Alpes aide les entreprises à moderniser leur organisation pour améliorer les conditions de travail et développer leur performance.

Elle est gérée par les représentants des employeurs et des salariés et soutenue par les pouvoirs publics.

Les accompagnements qu'elle réalise associent direction, managers, salariés, instances représentatives du personnel et sont mis en œuvre dans le respect de la confidentialité.



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE

Siège

14 rue Passet

69007 Lyon

Tél. : 04 37 65 49 70 (choix 1 & 2)

auvergnerhonealpes.aract.fr